

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL 2022-2023

---

Extrait du procès-verbal de la réunion virtuelle du Comité de Parents  
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys  
tenue le 15 décembre 2022, à 19 heures 15

---

### 7. CONSULTATIONS

#### 7.2. Centre d'éducation des adultes de LaSalle – Modification à l'acte d'établissement (RETOUR : 16 DÉCEMBRE 2022)

(CP/22-12/05)

**ATTENDU QUE** l'article 100 de la Loi sur l'instruction publique édicte que, pour les centres, l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition du centre et l'ordre d'enseignement que l'établissement dispense ;

**ATTENDU QUE** les articles 79 et 110.1 de la Loi sur l'instruction publique édictent que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du conseil d'établissement ;

**ATTENDU QUE** l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique édicte que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du comité de parents ;

**ATTENDU QUE** le Centre d'éducation des adultes de LaSalle observe une diminution du nombre d'inscriptions depuis six années, à l'édifice Clément ;

**ATTENDU QUE** le Centre d'éducation des adultes de LaSalle est constitué de 3 édifices et que, à la suite d'une réorganisation des services, l'édifice Clément serait vacant ;

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys souhaite optimiser son parc immobilier afin de mieux répondre aux besoins des élèves ;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux locaux mis à la disposition des établissements doivent être le reflet des utilisations souhaitées ;

**ATTENDU** la recommandation de la direction du service de l'organisation scolaire et de la direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification;

**ATTENDU QUE** le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

**ATTENDU QUE** le retour de cette consultation a été fixé au 16 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du dossier et apporter leurs commentaires et recommandations;

**IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents d'adopter la modification à l'acte d'établissement du Centre d'éducation des adultes de LaSalle telle que présentée par le Service de l'organisation scolaire du CSSMB.

**(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)**